

(4)

16°. Pension de l'instituteur ou maître d'école?

A. En argent, bled, vin, ou bois?

B. De quelle source dérive-t-elle? comme de

- a. Dixmes, censés foncières, & autres droits féodaux abolis?
- b. Ou des sommes assignées & payées à l'école?
- c. Fondations?
- d. Caisses communales?
- e. Biens d'église?
- f. De l'argent payé par les pères de famille & placé avec profit?
- g. De biens-fonds?
- h. Ou d'autres capitaux quelconques?

Combien chacun de ces objets vaut-il à l'école?

Remarques.

1°. Les réponses à ces questions pourront être augmentées de notes & de toutes les observations qu'on voudra y joindre.

2°. Chaque Instituteur écrira ses réponses à double, il remettra incessamment l'une des copies à l'Agent qui l'enverra au Sous-Préfet, celui-ci au Préfet National, par l'organe duquel elle parviendra au Ministre des arts & sciences. La seconde copie sera remise à l'Inspecteur des écoles.

3°. Tous & un chacun sont priés d'accélérer, autant que possible, la réponse à ces questions, & l'envoi des réponses?

entre leur prébende ou bénéfice a été modifié chaque professeur s'écrit un quart de la classe, qu'il enseigne, par trimestre, s'il en enseigne deux en argent.

(1)

QUESTIONS

Relatives à l'état des Ecoles dans chaque Commune.

I.

RAPPORTS LOCAUX.

1°. NOM de l'endroit où est située l'école?

a. Est-ce un bourg, ou village, un hameau, ou un lieu isolé?

b. Est-ce une Commune proprement dite? ou à quelle Commune appartient-il?

c. De quelle Paroisse? de quelle Agence ressort-il?

d. District

e. Canton

2°. Eloignement des maisons appartenantes au ressort de chaque école.

(Il est déterminé par quarts d'heures, par exemple on dira, la circonférence du premier quart d'heure contient vingt-cinq maisons, celle du second treize, celle du troisième quatre maisons.)

3°. Noms des villages, des hameaux, ou des fermes appartenantes au ressort de chaque école.

a. On indiquera l'éloignement de chacun du lieu de l'école, &c.

b. Le nombre des enfants de chaque endroit qui la fréquentent?

121

Arbar N° 2.

1°. Arbar

a. C'est une Commune proprement dite, composée de quelques villages tous proches les uns des autres, en sorte, qu'on les regarde pour un grand village.

b. de la paroisse d'Arba. j'espère que la Commune d'Arba aura bientôt son propre Agent; présentement elle est encore sous l'agence d'Arba. Du District de Sion de Valais.

2°. La circonférence de toutes les maisons appartenantes au ressort de mon école n'est pas plus d'un demi quart d'heure.

3°. a. à l'exception d'un petit village, appelé Blagnou, ce village est situé sur le territoire d'Arba, éloigné d'une petite demi heure.

b. mai ce petit village ne donne que deux enfants à mon école.

(2)

4°. Eloignement des écoles voisines jusqu'à une lieue en circonférence?

a. Leurs noms,

b. Leurs distances réciproques.

I I.

INSTRUCTION.

5°. Qu'enseigne-t-on dans chaque école?

6°. Ne tient-on l'école qu'en hiver? & combien dure-t-elle?

7°. Livres élémentaires, lesquels sont en usage?

8°. Préceptes & réglemens, comment font-ils observés?

9°. Durée de l'école chaque jour?

10°. Les enfans font-ils distribués ou classés?

I I I.

RELATIONS PERSONNELLES.

11°. Instituteurs.

a. Qui a établi jusques ici le Régent? & de quelle manière?

b. D'où est-il?

c. Son nom

4°. a. Les écoles voisines sont celles de Grimisuar, et de St Roman (ou d'Ayent.)

b. Celle de Grimisuar est éloignée d'une lieue d'ici, celle de St Roman de trois quart d'heure; mais pour les enfans on doit bien compter une lieue; et comme c'est un endroit de montagne, où il y a de très mauvais chemins et quantité de neige en hiver, il n'est pas possible d'envoyer les enfans d'ici à l'école jusqu'à St Roman, ni ailleurs.

5°. J'enseigne à lire, écrire, et l'orthographe en français latin, et allemand; mais encore mieux en latin.

6°. La généralité de mes écoliers fréquentera jusqu'à la fin du mois de May, et une partie pendant toute l'année.

7°. Les uns se servent de l'Alphabet imprimé à St d'autres de celui de R. L. Pignat, celui-ci est meilleur l'uniformité dans ce point seroit d'une grande utilité.

8°. En hiver on peut mieux les observer; mais en été j'ai de la difficulté sur ce point, parceque je ne pourrai pas les enfans à l'heure, que je voudrois bien leur fixer mais à leur loisir, à cause des travaux pénibles de la campagne.

9°. En hiver l'école dure le jour entier, et une partie de la nuit.

10°. J'avais divisé mes écoliers en trois classes: dans la première étoient les plus avancés; dans la seconde les médiocres, dans la troisième les commençans. La dernière classe étoit assignée à sept heures du matin (le moi de février à six heures) jusqu'à neuf heures; la 2^e depuis les neuf heures jusqu'à midi; alors je célébrois; à douze je prenois ma réfection; à une heure je prenois la 3^e classe des commençans, ceux m'occupoient jusqu'à la nuit; et j'en avais encore après souper: il fallut encore une grande partie de la nuit pour achever mes heures, et autres devoirs de mon état.

11°. a. C'est la Commune, qui établit le Régent, et qui m'a établi. Tous les Citoyens votans s'assembloient dans la Commune pour le consulter, et pour demander un Régent.

b. Je suis de la Paroisse de St Germain.

c. Je m'appelle Alexis Berthod.

(3)

d. Son âge.

e. Sa famille, combien d'enfants a-t-il?

f. Depuis combien de tems est-il instituteur?

g. Où a-t-il été auparavant? quelle étoit sa vocation précédente?

b. Réunit-il à son office quelq'autre fonction? quelles font-elles?

12°. Ecoliers, combien d'enfans fréquentent l'école?

a. En hiver, } soit garçons ou filles.
b. En été, }

I V.

RAPPORTS ECONOMIQUES.

13°. Biens & fonds de chaque école.

a. Possède-t-elle de pareils fonds?

b. Quelle en est la valeur?

c. Source des revenus.

d. Les biens d'écoles sont-ils réunis à ceux de l'église ou des pauvres?

14°. Prix de l'école; paye-t-on pour y être admis, combien?

15°. Bâtiment de l'école.

a. Quel en est l'état, est-il neuf ou vieux, ou délabré?

b. N'y a-t-il qu'une chambre pour l'école? dans quel bâtiment?

c. Au défaut d'endroit public destiné à l'école, l'instituteur loue-t-il peut-être la maison, & à quel prix?

d. Qui est chargé de la maintenance de l'endroit où se fait l'école.

d. âgé de 34 ans.

e. je n'ai point de famille.

f. C'est le dernier hiver que j'enseigne ici.

g. J'enseignai auparavant dans la paroisse de St Germain.

h. mes autres fonctions sont celles d'un Ecclésiastique.

12°. Les nombre de mes écoliers montoit en hiver à 57, tous compris garçons et filles; j'en aurai en bien plus de 60, si tous avoient fréquenté. Je ne sais, combien j'en aurai en été: si on desiré de le savoir, j'enverrai dans chaque maison le nombre de mes écoliers.

13°. A l'école de la Commune d'Arbar appartient la 3^e partie du Capital de 100. eus bons (chaque eut à vingt cinq baibes) légué par le R. Jaquet ci-devant Curé d'Ayen en faveur des écoles de la paroisse. Le Ministre trouvera le détail de cette fondation dans les Réponses données par le Régent de la Commune d'Ayen, District de Sion, Canton de Valley. La 3^e partie des censés annuelles du dit Capital revient à mon école.

14°. Les censés d'un Capital de vingt eus bons, fondé par un particulier d'Arbar, le total de ces deux censés vaut annuellement 53. baibes à mon école.

14°. Je n'exige aucun payement; on me fournit le bois, pour le reste chacun me fait la reconnaissance qu'il lui plaît; et par ce moyen les enfans des pauvres parents peuvent fréquenter mon école si bien que les riches.

15°. Il n'y a point de bâtiment fixe, appartenant à l'école, le bâtiment, où j'enseigne, appartient à un particulier, qui le maintient à ses propres frais, et le fournit à l'avantage de toute la Commune. Ce bâtiment est à deux chambres, il n'est pas neuf, mais en bon état.

Observations.

Comme je suis très édifié du zèle de nos Législateurs pour la bonne institution de la jeunesse (à la vérité, cette preuve seule de leur zèle devoit suffire pour faire corriger certains préjugés, qu'on avoit ci-devant contre la nouvelle Constitution.) je comprends aussi, qu'en qualité d'instituteur de la jeunesse je dois y correspondre: ce n'est que pour cette fin, que je prends la liberté d'y ajouter quelques observations relatives à la méthode d'instruire les enfans, méthode, que plusieurs Régens Villageois ignorent, et qui est cependant de la plus grande importance; car si un Régent observe une bonne méthode, les enfans fréquenteront son école avec plaisir et courage, et ils y feront des progrès considérables: mais au contraire, si un Régent ignore lui-même la méthode d'enseigner, il prendra peut-être beaucoup de la peine, mais le progrès de ses élèves ne correspondra pas à ses travaux.

16°. Pension de l'instituteur ou maître d'école?

A. En argent, bled, vin, ou bois?

B. De quelle source dérive-t-elle? comme de

a. Dixmes, censés foncières, & autres droits féodaux abolis?

b. Ou des sommes assignées & payées à l'école?

c. Fondations?

d. Caisses communales?

e. Biens d'église?

f. De l'argent payé par les pères de famille & placé avec profit?

g. De biens-fonds?

h. Ou d'autres capitaux quelconques?

Remarques.

1°. Les réponses à ces questions pourront être augmentées de notes & de toutes les observations qu'on voudra y joindre.

2°. Chaque Instituteur écrira ses réponses à double, il remettra incessamment l'une des copies à l'Agent qui l'enverra au Sous-Préfet, celui-ci au Préfet National, par l'organe duquel elle parviendra au Ministre des arts & sciences. La seconde copie sera remise à l'Inspecteur des écoles.

3°. Tous & un chacun sont priés d'accéder, autant que possible, la réponse à ces questions, & l'envoi des réponses?

Compte de son partage sur chaque syllabe. il exercera son enfant de cette façon pendant quelques semaines, jusqu'à ce qu'il sache bien partager les syllabes, et rendre compte de son partage: alors il donnera des leçons pour lire, mais en s'arrêtant à chaque syllabe. Je pratique cette méthode, et est agréable aux enfans, ils fréquentent mon école avec courage, je vois avec plaisir, qu'ils apprennent à lire correctement, et que cette méthode leur donne de grandes lumières pour l'orthographe. Si on desiroit d'avoir le dessein pour un Alphabet conforme à cette méthode, je le donnerois avec bien du plaisir. J'ai aussi l'honneur d'offrir au Corps Législatif tous mes services possibles en faveur de l'institution de jeunes gens; car je desiré de donner à mes Législateurs des preuves que je suis en effet

Leur très dévoué Serviteur Berthod

Méthode d'enseigner à lire.

Si tôt que les Commensants connoissent les lettres de l'Alphabet, et la distinction entre les Voyelles et consonnes, un élève doit s'appliquer à former leur esprit, qui d'ordinaire est volage, et plus mobile, qu'une pendule; il faudra donc leur donner des leçons pour apprendre par cœur (par de fréquentes répétitions que le Régent doit faire avec eux) pour les accoutumer à fixer l'attention à un objet déterminé, et pour exercer leur mémoire elle se fortifiera par l'exercice. il faut aussi les préparer à la lecture en leur donnant des idées de lecture. pour ces fins le Régent fera apprendre par cœur aux enfans les cinq premières espèces de b-a ba simple, par l'exercice des doigts, en y assignant à chaque doigt une voyelle. Ensuite, il fera apprendre aux enfans les diphtongues par cœur avec leur adence: ce point est très nécessaire pour la langue française, on les y exercera en leur faisant passer les diphtongues par toutes les consonnes (tout l'exercice des doigts) et on les y tiendra, jusqu'à ce, qu'ils soient parfaitement instruits sur ce point. D'abord après un Régent enseignera à ses élèves les quatre règles pour bien partager les syllabes, ensuite il mettra tous ses soins pour enseigner à ses élèves l'application de ces règles. pour cette fin il donnera au commencement que de petites leçons à ses élèves (sur ou quatre lignes) mais il aura soin d'expliquer sur chaque syllabe la règle, qui s'y trouve, et il rendra compte de son partage sur chaque syllabe en expliquant à son enfant la règle, qui s'y trouvera dans chaque syllabe. de même quand lorsque l'enfant verra dire sa leçon, le Régent lui fera rendre

QUESTIONS

Relatives à l'état des Ecoles dans chaque Commune.

I

RAPPORTS LOCAUX.

1°. NOM de l'endroit où est située l'école?

a. Est-ce un bourg, ou village, un hameau, ou un lieu isolé?

b. Est-ce une Commune proprement dite? ou à quelle Commune appartient-il?

c. De quelle Paroisse? de quelle Agence ressort-il?

d. District

e. Canton

2°. Eloignement des maisons appartenantes au ressort de chaque école.

(Il est déterminé par quarts d'heures, par exemple on dira, la circonférence du premier quart d'heure contient vingt-cinq maisons, celle du second treize, celle du troisième quatre maisons.)

3°. Noms des villages, des hameaux, ou des fermes appartenantes au ressort de chaque école.

a. On indiquera l'éloignement de chacun du lieu de l'école, &c.

b. Le nombre des enfans de chaque endroit qui la fréquentent?

Reponses aux Questions Relatives à l'état de l'école dans la Commune de Savièse.

Savièse n. 3. I

Rapports Locaux

1°. Savièse nom général de la commune qui renferme plusieurs Villages, et dans les Villages les plus considérables on tient une forme d'école.

a. Le Village du centre de cette commune s'appelle S. Germain.

b. Savièse est une Commune proprement dite.

c. de la paroisse de Savièse, et de l'agence de Savièse.

d. du District de Lion.

e. Canton de Valais.

2°. D'autant qu'on tient une forme d'école dans les plus grands Villages, l'éloignement des maisons appartenantes à l'école ne sert pas beaucoup, il est déterminé par quarts d'heures, par exemple on dira, la circonférence du premier quart d'heure contient vingt-cinq maisons, celle du second treize, celle du troisième quatre maisons.)

3°. la commune de Savièse contient plusieurs Villages ou hameaux:

1°. Le Village du Centre s'appelle S. Germain il est le principal étant distingué par l'église paroissiale de la maison commune qui contient 33 maisons.

2°. Le Village occidental de Savièse contient 9 maisons, son éloignement du centre est d'un quart d'heure.

3°. Grand un village qui contient 38 maisons, il est éloigné d'un quart d'heure.

4°. La creta un petit hameau qui contient 5 maisons, il est éloigné de 5 minutes.

5°. Le premier petit hameau qui contient 3 maisons, il est éloigné de 6 minutes.

6°. Montcellier petit hameau qui contient 7 maisons, son éloignement est d'un demi quart d'heure.

7°. Dornes Village qui contient 42 maisons, est éloigné d'un quart d'heure.

8°. Ormbua hameau qui contient 24 maisons, il est éloigné d'un quart d'heure.

9°. Rotma hameau qui contient 17 maisons, il est éloigné d'un quart d'heure.

10°. Villages hameaux qui contiennent 7 maisons, il est éloigné d'un quart d'heure.

6. le nombre total des maisons de la commune porte à 604 maisons.